

## CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

### Programmes

ARRÊTÉ DU 23 JUILLET 2021

> Un arrêté du 23 juillet 2021, publié au Journal officiel du 19 août 2021, crée à compter du 20 août 2021 deux programmes d'accompagnement en faveur des économies d'énergie, qui sont éligibles au dispositif des CEE pour les contributions versées jusqu'au 31 décembre 2024.

Il s'agit des programmes :

- « Facilaréno 2 » (PRO-INNO-57), porté par l'Institut Négawatt, qui vise à structurer une offre locale de rénovation énergétique performante en une ou deux étapes de travaux ;
- « OSCAR » (PRO-INNO-58), porté par l'Association technique énergie environnement (ATEE), qui vise à simplifier le parcours artisan dans la mobilisation des aides publiques dans le secteur résidentiel.

Les volumes de CEE délivrés dans le cadre de ces programmes ne pourront pas dépasser respectivement 1 958 GWhcumac et 2 256 GWhcumac.

> Figure ci-après l'arrêté du 23 juillet 2021.

>>>